

Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
le 7 août 2020

**A l'attention des syndics de copropriété
et des bailleurs**

Objet : Déploiement de la fibre Optique

Madame, Monsieur,

En février 2017, Yvelines Fibre s'est vu confier par le Syndicat Mixte Yvelines Numérique une délégation de service public d'une durée de 25 ans portant sur la conception, l'établissement et l'exploitation d'un Réseau d'Initiative Public en Fibre Optique.

Tous les opérateurs commerciaux nationaux ou locaux sans discrimination, s'appuieront ainsi sur ce réseau pour la commercialisation de leurs offres FFTH.

Il s'agit de raccorder chaque rue, chaque bâtiment, chaque foyer de notre commune à la fibre optique. Ces travaux sont réalisés sans dégradation, dans les règles de l'art, et sont précédés d'une visite technique. Ils sont sans impact financier pour vous, les coûts d'installation étant à la charge de Yvelines Fibre.

Pour la bonne réalisation des travaux de déploiement en partie privative d'un immeuble ou d'une copropriété, la loi impose aux opérateurs d'infrastructures un cadre réglementaire qui prévoit la signature d'une convention dite « opérateur d'immeubles » (convention réglementaire des articles L.33-6, R.9-2, R.9-3 et R.9-4 du Code des Postes et de Communications Electroniques).

Pour faciliter cette démarche, il est impératif d'avoir l'accord du gestionnaire, du propriétaire, du syndic de copropriété ou du syndic bénévole (si tel est le cas). Vous êtes donc invités à vous faire connaître ou fournir leurs coordonnées en précisant l'adresse concernée auprès de votre contact chez Yvelines fibre :

GuichetPatrimoine_YVFI@tdf.fr

Par ailleurs, pour plus d'information, je vous invite à vous rendre sur le site www.yvelinesfibre.fr ou à scanner le QR code ci-dessous.



Conscient de l'attente des Saint-Rémois du déploiement de la fibre optique, je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ce courrier et je vous prie Madame, Monsieur de recevoir l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Dominique Bayoil

